Nature en ville & espaces publics

Nichoirs, ruches, hôtels à insectes et composteurs
50 % (max. 300.-) du prix d'achat

Haies vives
→ En remplacement d'une haie/bosquet/arbuste de type laurelle ou thuya
50 % (max. 5'000.-) des coûts

Toitures végétalisées
→ Dans le cadre d'une rénovation
→ Conception selon norme SIA 312
40.- /m² (max. 10'000.-)

Arbres majeurs
→ Adaptés au réchauffement climatique
→ Hors plantations obligatoires et compensatoires
50 % (max. 500.-/arbre et 5'000.-/parcelle) des coûts

Surfaces perméables
→ Conversion de surfaces imperméables en surfaces perméables
20.- /m² (max. 5'000.-)

Biotopes
→ Mare, étang, prairie fleurie, verger, bosquet, etc.
50 % (max. 5'000.-) des coûts

Conseils biodiversité
→ Pour adhérer à la Charte des Jardins
300.- des coûts de la visite d'un·e spécialiste, emblème offert

Récupérateurs d'eau de pluie
50 % (max. 5'000.-) des coûts

Élimination de nids de frelons asiatiques
→ Individu/nid à signaler sur la Plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique (frelonasiatique.ch)
80 % (max. 500.-) des coûts

Réparation*

Mobilier
50 % (max. 300.-) des coûts

Vélos
→ Une réparation par personne tous les 3 ans
50 % (max. 200.-) des coûts

Électroménager, électronique
50 % (max. 300.-) des coûts

Habits, chaussures et accessoires vestimentaires
50 % (max. 100.-) des coûts

Téléphones portables
50 % (max. 100.-) des coûts

*Ces subventions s'appliquent aux commerces référencés sur www.lausanne-repare.ch

Soutien communautaire

Projets durables
→ Jardin potager partagé ou participatif, association, épicerie durable, repair café, bibliothèque d'objets, etc.
50 % (max. 10'000.-) des coûts

Vaisselle réutilisable
→ Pour manifestations ou fêtes
50 % (max. 500.-) des coûts

Courses alimentaires à domicile
→ Ou collecte de déchets recyclables d'un volume max. de 60 litres
→ Pour les personnes à mobilité réduite
→ Dans le cadre du programme Coup d'Pouce
5.- au lieu de 15.-

Produits menstruels réutilisables
→ Liste des partenaires : Rañute, Moona, Qoozi
→ Code de réduction : PRIPMR24
20.- à faire valoir chez l'un de nos partenaires

Pour les conditions d'octroi détaillées de chaque subvention, merci de consulter www.prilly.ch/subventions

Alimentation durable

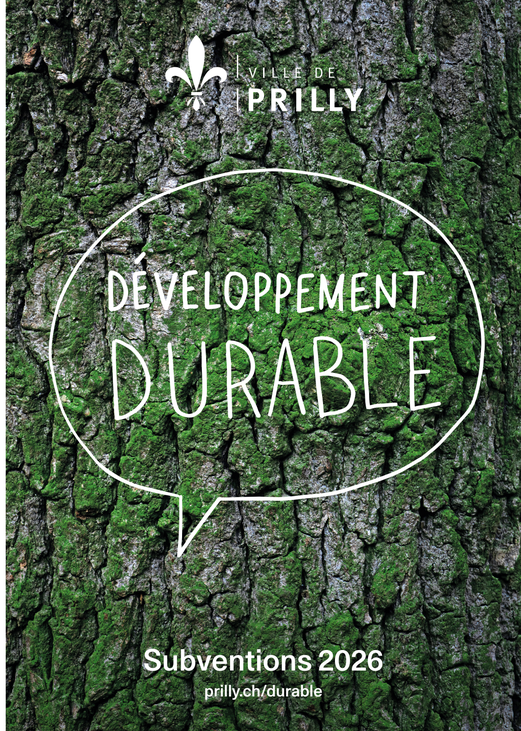
Obtention d'un label
→ Fait maison, Ecocook, Écotable, Fourchette verte ou équivalent
50 % (max. 2'000.-) versés tous les 5 ans

Panier hebdomadaire de légumes
→ Pour les personnes au bénéfice d'un subside cantonal à l'assurance maladie
→ Informations sur les subsides sur vd.ch
400.- par année sur l'abonnement

Panier découverte de légumes
1 petit panier offert par ménage tous les 3 ans

LE FONDS DÉVELOPPEMENT DURABLE permet de financer des projets à destination de la population tels que l'action « Prilly replante votre haie ! », le déploiement de potagers urbains associatifs et le réseau de contenants réutilisables consignés « reCIRCLE ».

Imprimé sur du papier recyclé FSC



Vous souhaitez faire des économies d'énergie ? Produire de l'énergie décarbonée ? Vous déplacer et consommer de manière plus durable ? Contribuer à la qualité de vie sur le territoire prilléran ?

La Ville de Prilly vous offre de nombreuses aides financières afin de soutenir vos projets.

Comment faire votre demande de subvention ?

→ Vérifier les conditions d'octroi de la subvention pour votre projet sur *www.prilly.ch/subventions*

→ Remplir le formulaire de demande de subvention, le transmettre avec les justificatifs demandés à *energie@prilly.ch* ou *durable@prilly.ch* selon la thématique qui vous concerne

→ Vous pouvez également envoyer votre demande de subvention par poste à l'adresse en bas de page

De nombreuses informations complémentaires sont disponibles sur le site internet communal aux adresses www.prilly.ch/energie ou www.prilly.ch/durable.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone pour plus de détails concernant votre projet !

Ville de Prilly
Energie & Environnement
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly
energie@prilly.ch ou
durable@prilly.ch
T. +41 21 622 73 51

www.prilly.ch/subventions

Efficience & sobriété

Renouvellement de l'enveloppe thermique
→ Murs, plancher, toiture, fenêtres, portes
70.- /m² de surface isolée

Bonus sur la rénovation complète de l'enveloppe
→ CECB réactualisé après travaux, au min. classe C pour l'efficacité de l'enveloppe
+50.- /m² de surface isolée

Bilan énergétique CECB PLUS
1'500.- max. sur la part des coûts non couverte par l'aide financière cantonale

Remplacement d'appareils électroménagers
→ Uniquement appareil référencé sur le site www.topten.ch
20 % (max. 400.-) sur le prix d'achat

Assistance à la maitrise d'ouvrage en énergie
→ En cumul de la subvention cantonale
4'000.- Habitation individuelle
8'000.- Autres catégories

Les enfants de moins de 16 ans accompagnés par un parent peuvent profiter d'un abonnement général « Carte Junior » au prix de CHF 30.-
sbb.ch/fr/billets-offres/abonnements/enfants/carte-junior

Pour les conditions d'octroi détaillées de chaque subvention, merci de consulter www.prilly.ch/subventions

Énergies renouvelables

Capteurs solaires photovoltaïques
→ Bâtiments neufs et agrandis : seule la part supérieure aux exigences légales est éligible
300.- /kWc max. 9'000.-

Mise à disposition d'une toiture pour une communauté d'auto-consommation photovoltaïque
→ À partir de 250 m2
10'000.- forfaitaire. En remplacement de la subvention pour les capteurs photovoltaïques

Capteurs solaires thermiques
500.- /kWc ou forfait de 4'000.-

Pompe à chaleur
→ Remplacement d'un chauffage mazout, gaz ou électrique direct
1'500.- /kWth pour PAC sol/eau
500.- /kWth pour PAC air/eau

Raccordement au chauffage à distance
20 % (max. 9'000.-) sur la taxe de raccordement

Les retraité·es au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI peuvent obtenir une subvention de 50 % sur un abonnement Mobilis auprès du bureau d'aide sociale communale.
aide.sociale@prilly.ch
021 622 75 10

Mobilité

Vélo classique ou électrique, batterie, remorque vélo
→ Neuf ou d'occasion
→ Si achat réalisé chez un marchand de cycle agréé
20 % (max. 300.-) sur le prix d'achat
+100.- de bonus si achat d'un vélo chez un marchand de cycle prilléran

Vélo cargo électrique
→ Neuf ou d'occasion
→ Si achat réalisé chez un marchand de cycle agréé
20 % (max. 1'000.-) sur le prix d'achat

Passeport vélo et Interrail
→ Passeport vélo pour les personnes munies d'un SwissPass
→ Abonnement Interrail jusqu'à un mois
→ Une demande par personne et par an
50 % sur le prix de l'abonnement

Abonnement Mobilis jeune et FlexiAbo
→ Abonnement Mobilis jeune pour les personnes de 18 à 25 ans en formation, 2 zones
50 % sur le prix de l'abonnement annuel

Abonnement demi-tarif jeune
→ Pour les personnes de 16 à 25 ans
50 % sur le prix de l'abonnement

Abonnement Mobility et carvelo2go
100.- de prise en charge

Électrification des parkings d'habitation collective
500.- par place pré-équipée en niveau C1 ou C2 (SIA 2060)

Plates-bandes communication

